



# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie interministérielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes 2022-2037

L'instruction interministérielle du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales (CPS) chez les enfants et les jeunes – 2022-2037 définit un cadre d'actions commun à tous les secteurs en lien avec les enfants et les adolescents afin que la génération 2037 soit la première à grandir dans un environnement continu de soutien au développement des compétences psychosociales.

La feuille de route du ministère de l'Éducation nationale fixe, pour les cinq années à venir, le cadre et les priorités de mise en œuvre des différents axes de cette stratégie nationale. Elle précise la spécificité du développement des CPS en contexte scolaire, au service d'une pédagogie et d'apprentissages plus efficaces. Elle détaille le plan d'actions à décliner à toutes les échelles pour développer les CPS à l'École à travers cinq axes : comprendre, piloter, former, communiquer, évaluer.

### COMPRENDRE POUR AMÉLIORER LA RÉUSSITE SCOLAIRE, LE BIEN-ÊTRE ET LE CLIMAT SCOLAIRE

Les compétences psychosociales sont définies comme la capacité d'une personne à faire face aux exigences de la vie quotidienne, à s'insérer et agir dans la société avec pertinence, tout en favorisant son bien-être. Elles sont de nature sociale, émotionnelle et cognitive et ont pour objectif d'améliorer les relations à soi et aux autres, et de renforcer le lien social.

De nombreuses méta-analyses de travaux scientifiques attestent de l'efficacité de l'enseignement des CPS dans le cadre scolaire. La mise en œuvre de séances dédiées dans le cadre d'un apprentissage progressif et structuré et, surtout, leur prise en compte dans l'ensemble des heures d'enseignement ont un impact direct sur la réussite des élèves. Le développement de leurs CPS améliore leurs relations à l'École et au travail scolaire (auto-évaluation, confiance en soi, persévérance), permet de développer des sociabilités scolaires (travail collectif, communication efficace, empathie, sentiment d'appartenance) tout en renforçant leur autonomie, leur esprit critique et leur capacité d'adaptation. Ces compétences transversales, qui contribuent aux apprentissages disciplinaires, sont désormais inscrites dans les nouveaux programmes et dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En milieu scolaire, développer les CPS répond aussi à de forts besoins tant sur le plan de la santé mentale, du bien-être des enfants et des adolescents (dégradés depuis la crise Covid) que sur celui de la lutte contre les violences et notamment le harcèlement. Le développement des CPS permet également d'enrichir la posture et les gestes professionnels des adultes et de construire un cadre explicite, sécurisant et propice aux apprentissages.

## PILOTER AU PLUS PRÈS DES BESOINS

Le développement des compétences psychosociales est optimal si l'enfant les expérimente dès son plus jeune âge et dans tous ses milieux de vie (scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial). Cette stratégie repose sur un pilotage partenarial adapté à chaque territoire afin de garantir une continuité éducative par la mise en cohérence des actions mises en œuvre sur les différents temps de l'enfant. Au sein de l'éducation nationale, ce pilotage s'organise à toutes les échelles.

### Un pilotage coordonné à l'échelle départementale

Le département est l'échelle opérationnelle identifiée dans l'instruction interministérielle pour le déploiement de la stratégie afin d'être au plus près des besoins des territoires. Des comités territoriaux (COTER) sont créés pour en piloter la mise en œuvre.

#### Composition des COTER

Dans chaque département, le COTER est co-piloté par le DASEN, le délégué territorial de l'agence régionale de santé ou son représentant et le président du conseil départemental ou son représentant. Selon des modalités adaptées au contexte territorial, ce pilotage tripartite associe tout ou partie des partenaires en charge de la continuité éducative scolaire, périscolaire, extrascolaire et familiale : les municipalités, communautés de communes et intercommunalités pertinentes, l'enseignement agricole, les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, la caisse primaire d'assurance maladie, la caisse d'allocations familiales, les missions locales, la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse, les établissements de santé, les établissements d'accueil de jeunes en situation de handicap, les partenaires associatifs locaux en lien avec les familles.

#### Missions des COTER

Les COTER ont pour mission de déployer la stratégie interministérielle à l'échelle départementale et ainsi de :

- procéder à un diagnostic territorial partagé permettant d'identifier les besoins, les ressources et de définir des priorités ;
- identifier des espaces déjà existants dans lesquels les CPS pourraient être abordées de manière transversale entre tous les secteurs (cités éducatives, territoires éducatifs ruraux, projet éducatif territorial, etc.) ;
- construire un plan d'actions pluriannuel et gradué impliquant progressivement tous les milieux et temps de vie de l'enfant ;
- suivre les pratiques et les interventions de développement des CPS et les évaluer ;
- identifier et mobiliser des sources de financement.

### Une mise en œuvre dans les circonscriptions, les écoles et les établissements

Les inspecteurs du premier et du second degré et les personnels de direction des établissements sont chargés de piloter la mise en œuvre de la stratégie dans les écoles, collèges et lycées, afin que l'ensemble des adultes participe à la mise en place d'un environnement propice au développement des CPS des élèves et assure la cohérence des pratiques éducatives et des modalités pédagogiques.

Ainsi, les conseils de cycle, le conseil pédagogique et/ou le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) sont les instances à privilégier pour la définition collective des actions et modalités d'apprentissage des CPS. Ces actions et modalités font partie du projet pédagogique et sont inscrites dans le projet d'école ou d'établissement. Les membres des équipes du programme de lutte contre le harcèlement (Phare) sont mobilisés et, dans le premier degré, une place particulière est accordée à l'organisation de séances visant à développer l'empathie au service notamment de la lutte contre le harcèlement.

Le développement des CPS s'inscrit pleinement dans les enseignements disciplinaires, que ce soit lors de séances ou temps d'apprentissage dédiés ou intégré dans les activités disciplinaires. Au-delà de leur simple mobilisation, les CPS sont des objectifs d'apprentissage tels que définis dans les programmes d'enseignement. À ce titre, leur enseignement a vocation à être pris en charge par les enseignants, au sein de la classe, et non par des associations qui ne peuvent intervenir que de manière complémentaire et adaptée au projet pédagogique de l'équipe enseignante.

Le développement s'inscrit aussi dans les différents parcours de l'élève (parcours éducatif de santé, parcours citoyen, parcours avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle) et dans toutes les éducations transversales, notamment l'éducation à la vie affective et relationnelle (dans le premier degré) et l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (dans le second degré).

La direction générale de l'enseignement scolaire met à disposition sur le portail éducol des ressources pédagogiques d'accompagnement à l'attention des équipes éducatives et pédagogiques pour se familiariser avec les CPS et pour animer des séances avec les élèves.

## Un accompagnement académique et national

Des délégations académiques rassemblent des personnels d'encadrement (inspecteurs du premier et du second degrés, personnels de direction, des conseillers techniques sociaux et de santé, et des formateurs) afin de :

- accompagner les personnels d'encadrement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques académiques et locales de développement des CPS ;
- assurer le lien avec les comités territoriaux (COTER) pour faciliter le pilotage au niveau territorial ;
- constituer une équipe de formateurs capable d'intégrer l'objectif de développement des CPS dans les formations disciplinaires ;
- élaborer et déployer des formations académiques pour accompagner les professeurs.

Au niveau national, le bureau de la santé et de l'action sociale de la Dgesc assure l'animation et la formation du réseau des délégations académiques CPS ainsi que la création de ressources pédagogiques dédiées afin d'accompagner les académies.

## FORMER ET METTRE DES RESSOURCES À DISPOSITION

La formation vise l'intégration et l'appropriation des CPS par les personnels et vise quatre objectifs :

- mieux connaître les CPS et la spécificité de leur développement en contexte scolaire (c'est-à-dire qu'elles doivent s'enseigner prioritairement au sein de séances qui visent l'acquisition explicite de compétences disciplinaires et de compétences psychosociales) ;

- apprendre à faire des CPS un objet d'apprentissage explicite et conscientisé, en classe ;
- adopter une posture congruente avec l'enseignement des CPS, permettant ainsi des relations de qualité au service de la réussite et du climat scolaires ;
- développer des gestes professionnels soutenant le développement des CPS des élèves (mettre en œuvre des stratégies pédagogiques et éducatives autour des espaces de la classe, de l'évaluation, de la collaboration...).

Des formations sont organisées à destination :

- **des délégations académiques** dans le cadre du plan national de formation et de l'animation du réseau ;
- **des DASEN et des recteurs** afin d'organiser le fonctionnement des COTER et l'organisation territoriale ;
- **des personnels d'encadrement** (inspecteurs du premier et du second degrés et chefs d'établissement) afin de piloter la mise en œuvre pédagogique ;
- **des personnels de l'éducation nationale** dans le cadre des programmes académiques de formation.

Par ailleurs, [la page éduiscol dédiée aux CPS](#) est enrichie régulièrement avec de nouvelles ressources, notamment en lien avec les programmes. Des outils de formation variés sont proposés par la Dgesc à l'ensemble des acteurs (émission Perspective sur les séances d'empathie à l'école, Lab formatif CPS, etc.).

Chaque académie doit veiller à proposer, dans son programme de formation, des sessions visant à intégrer les CPS aux contenus disciplinaires, en s'appuyant, dès que possible, sur la recherche et l'enseignement supérieur.

## ÉVALUER LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de cette feuille de route fait l'objet d'un suivi régulier au niveau territorial par les membres des COTER.

Au niveau national, un comité de suivi composé des neuf directions ministérielles signataires de la stratégie suit l'état d'avancement du déploiement dans tous les secteurs.